GIF
groupement des fabricants installateurs de matériels coupe-feu et d'évacuation des fumées

# Note de positionnement du GIF sur la réutilisation des portes résistant au feu dans le cadre de travaux (rénovation ou construction neuve)

Le GIF, syndicat professionnel regroupant les acteurs spécialisés dans la fabrication et l'installation de matériels résistant au feu et d'évacuation des fumées, tient à affirmer avec la plus grande clarté sa **position défavorable à toute forme de réutilisation de portes résistant au feu**, qu'il s'agisse de projets de **rénovation** ou de **chantier de construction neuve**.

## Une exigence de sécurité absolue

Les portes résistant au feu sont des éléments de sécurité incendie soumis à des exigences strictes de performance, validées par des essais normalisés et encadrées par des textes réglementaires et normatifs. Leur rôle est fondamental pour :

- compartimenter le feu,
- retarder sa propagation,
- protéger les voies d'évacuation des personnes,
- et limiter les dommages aux biens.

Leur efficacité repose sur l'intégrité de l'ensemble du système, incluant :

- le bloc-porte (ouvrant, dormant, quincaillerie, accessoires),
- le mode de pose,
- les liaisons avec les parois,
- les scellements et calfeutrements spécifiques.

## Des pratiques contraires aux règles de l'art

Le GIF attire l'attention des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises sur certaines pratiques constatées, visant à démonter puis remonter des portes résistant au feu sur de nouveaux sites ou dans un nouveau contexte d'installation. Ces pratiques sont :

- incompatibles avec les certifications de performance attribuées aux produits (qui sont valides pour une configuration et une mise en œuvre précises),
- contraires aux prescriptions des fabricants,
- et porteuses de risques en cas de défaillance de la fonction résistant au feu, notamment en situation réelle d'incendie.

## Impossibilité de garantir la conformité après réutilisation

La réutilisation d'un produit résistant au feu rend impossible :

- le maintien de la conformité au procès-verbal d'essai initial,
- la traçabilité des composants certifiés,
- la vérification de l'état des matériaux et de leurs performances dans le temps.

La performance d'un bloc-porte résistant au feu n'est pas intrinsèque à ses matériaux seuls : elle résulte d'un système complexe mis en œuvre dans des conditions précises. Toute opération de démontage, transport, stockage et réinstallation est de nature à compromettre cette performance.

## Une recommandation claire

En conséquence, le GIF recommande de manière claire et ferme de ne pas prévoir la réutilisation de portes résistant au feu dans les opérations de chantier, que ce soit en rénovation ou en construction neuve.

Cette position est fondée sur un principe de sécurité. Le respect des règles applicables aux équipements résistant au feu est essentiel pour garantir la protection des personnes et des biens.

Le GIF invite l'ensemble des acteurs de la construction, de la rénovation et de la prévention incendie à se mobiliser pour l'application stricte de ces principes et à faire preuve de vigilance sur le terrain face à des pratiques potentiellement dangereuses et non conformes.